

Pour effectuer ce stage, il est nécessaire au préalable d'avoir participé à la Formation Syndicale Générale de Niveau 1, ou la formation Participer à la vie de la CGT.

Ce stage « spécifique » s'adresse aux élus titulaires du Comité Social et Economique et est soumis à l'acceptation du devis envoyé au trésorier du CSE et cosigné par le trésorier et le secrétaire.

En parallèle, votre demande d'absence est à envoyer à l'employeur au plus tôt (délai légal 30 jours avant le début du stage).

Stage CSE – Prise de mandat 13 au 17 mars 2023

Vos demandes d'absences sont à déposer au plus tôt auprès de vos employeurs.
(le délai étant de 30 jours)

Syndicat CGT :

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Email :

.....

Nom et adresse du CSE :

.....

Téléphone :

Formations syndicales suivies :

Niveau 1 : oui non si oui année

Participer à la vie de la CGT : oui non si oui année

Niveau 2 - 1^{ère} partie : oui non si oui année

Niveau 2 – 2^{ème} partie : oui non si oui année

A.T.M.P : oui non si oui année

Autres formations syndicales :

Formations syndicales liées aux mandats :

CSE : oui non si oui année

CSSCT : oui non si oui année

PRUDIS : oui non si oui année

Conseillers salariés : oui non si oui année

Autres formations :

Un devis sera envoyé au secrétaire et trésorier du CSE par l'Union Départementale CGT dès confirmation de votre stage par l'employeur.

A renvoyer à Manuela
Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire
Secteur Formation Syndicale
BP 60425
37174 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX – Tél : 02.47.38.89.38
ud37@cgt.fr - <http://www.ud37.cgt.fr/>

La confirmation de la tenue de ce stage vous sera communiquée dès que nous aurons connaissance d'une participation minimum de 8 stagiaires